

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2862

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2862**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine de Lyon (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) intervient depuis 2001 au Cambodge, auprès de l'université de médecine et des sciences de santé et des hôpitaux de Phnom Penh, pour former et encadrer des étudiants et des jeunes médecins.

Dans les années 1970 et 1980, le Cambodge a traversé une longue guerre meurtrière et dévastatrice en hommes et en infrastructures. La reconstruction du pays porte principalement sur l'agriculture, l'énergie, l'eau, les infrastructures de communication, l'éducation et la santé. Le présent projet de délibération vise à contribuer à cet effort de reconstruction dans le domaine de la santé préventive en apportant l'eau potable aux habitants du village de Baray.

Le village de Baray est situé au nord-est du Cambodge. Pour accéder à ce village à partir de la capitale Phnom Penh, distant de 55 kilomètres, il faut presque 3 heures de route en traversant le fleuve Mékong. Les activités des 8 232 habitants sont essentiellement agricoles sur des petits lopins de terre et des pêches individuelles uniquement pour nourrir la famille. Consommant l'eau contaminée non traitée (eau de pluie, de la rivière et des puits ; les puits profonds donnent de l'eau contenant de l'arsenic et les puits peu profonds donnent une quantité insuffisante), les habitants du village souffrent chroniquement des maladies transmissibles par l'eau impropre.

Le projet proposé consiste en la construction d'une station de production d'eau propre en qualité et quantité suffisante, estimée à 185 mètres cube d'eau par jour, pour les besoins quotidiens des habitants du village de Baray. L'ouvrage comprend une installation de pompage d'eau d'un étang, une station de traitement de l'eau comportant plusieurs bassins pour le stockage et le traitement par aération, floculation, décantation et filtration (185 mètres cube par jour pour usage courant) et une potabilisation de 17 mètres cube d'eau par jour par procédé ultraviolet pour la consommation. L'eau est ensuite distribuée par deux bornes-fontaines dans le village.

Le projet prévoit également de renforcer l'association locale afin de gérer et d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Le projet est évalué à un montant total de 147 710 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

Lors de sa séance du 30 juin 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 40 000 €, Veolia eau apportant 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'approvisionnement en eau potable du village de Baray au Cambodge,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 40 000 €, au titre de l'année 2012, au profit de l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) dont le siège est situé 8, rue Maurice Ravel - 69740 Genas,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association ADMAHC, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.